

LA PROVIDENCE, UN DIEU QUI PREND SOIN DE NOUS

Frère Stanislas DOMINI

INTRODUCTION

Avec cet enseignement, nous entrons dans un nouveau thème, celui de la Providence. Mais est-ce réellement un « nouveau » thème ? En réalité, pas exactement : le dogme de la Providence se situe au point de jonction de trois autres grands dogmes de la foi catholique : la Création, la Rédemption et l'Eschatologie.

Mais avant toute chose, qu'entend-on par Providence ? Le Catéchisme de l'Église catholique¹ (CEC) en donne la définition suivante : on appelle Providence l'« ensemble des dispositions par lesquelles Dieu conduit sa création vers la perfection [à laquelle il la destine]. »

En guise d'introduction, et pour raccrocher notre propos aux enseignements d'hier, nous développerons surtout, ici, le lien entre Création et Providence.

Lors de la Création, Dieu crée un monde bon et ordonné, destiné à l'homme, qui en est le sommet. Ce don est adressé à l'homme, c'est un héritage qui lui est destiné et confié (CEC n°299) : l'homme est au centre.

Dieu transcende la création et lui est présent : il est infiniment plus grand que toutes ses œuvres, mais présent à l'intime de chacune et à l'origine de tout ce qui existe (CEC n°300).

Dieu maintient et porte la création : ses créatures ne sont pas abandonnées à elles-mêmes. Il les a créées et les maintient dans l'existence. La subsistance de chaque créature est un reflet de la subsistance parfaite de Dieu, qui en est la garantie. Cela signifie une complète dépendance de la créature vis-à-vis de Dieu (CEC n°301).

La Création est en « état de voie » : son état de perfection est non absolu ; un cheminement reste à faire vers une perfection ultime. C'est là le plan de Dieu.

¹ Au n°302.

Avec le péché originel, un désordre s'introduit dans la création : sa résolution, à savoir ramener le monde vers son destin originel, va entrer en compte en vue d'une "recréation".

Dieu réalise son dessein de perfection à travers la divine Providence (cf. la définition ci-dessus).

Celle-ci va jouer dans tous les domaines de la vie et de la marche du monde, de l'Église, de nos vies... La Providence divine agit sous plusieurs modes : par action directe, à travers les hommes, ou encore en maintenant l'être dans l'existence.

La Providence poursuit deux fins. D'une part, soumettre à l'homme l'ensemble du monde créé, d'autre part conduire l'homme à retrouver l'intimité avec Dieu, c'est-à-dire à marcher vers son Salut.

On peut donc dire que la Providence précède, pénètre et parachève la Création.

La réalité de la Providence se situe aussi à un point de jonction avec la réalité de la Rédemption. Sans nous étendre sur cet aspect, qui sera développé ultérieurement, rappelons simplement que l'incarnation et la passion du Christ constituent ensemble l'acte majeur de la Providence².

La Providence se situe enfin au point de jonction avec le dogme de l'Eschatologie. Le Ciel est, en effet, le couronnement du plan providentiel : Dieu a créé l'homme par excès de sa Bonté, pour qu'il partage sa vie bienheureuse. Il s'ensuit que la sainteté des créatures est le but de l'action providentielle de Dieu. Le Purgatoire, réalité de l'amour surabondant de Dieu, permet à des créatures souillées de se purifier ultimement, pour jouir quand même de la vie du Ciel.

Dans cet enseignement, nous traiterons d'abord de l'existence, de la nature et des finalités de la Providence divine et du gouvernement divin (I), nous parlerons ensuite du caractère universel de la Providence (II), nous poursuivrons avec une brève partie sur la conservation des créatures dans l'être (III) et nous finirons par quelques aspects connexes (IV), tels que les différents niveaux de causalité, la question du hasard ou celle de la liberté³.

² Nous ne pouvons dès lors que constater avec étonnement l'attitude de certains chrétiens qui rejettent la foi en la Providence, tout en étant convaincus de la mort et de la résurrection du Christ... Cet évènement n'est pas simplement un dommage collatéral dû au mauvais emploi de la liberté des hommes !

³ Sources : *Catéchisme de l'Église catholique* [CEC], Fr. J. DOMINI, *Cours de théologie naturelle*, chap. 6, 7 et 8, *pro manuscripto* ; P. DESCOUVREMENT, *Ces vérités qui fâchent, elles éclairent nos croix*, Saint-Maur, Parole et Silence, 2012, chap. 5 ; S.-T. BONINO, *Dieu, Alpha et Omega*, Création et

I. EXISTENCE, NATURE ET FINALITÉS DE LA PROVIDENCE ET DU GOUVERNEMENT DIVIN

A. La Providence comme perfection divine

La postulation de départ est que tout ce qui se rencontre de bon dans la Création vient de Dieu. En effet, toute perfection participée vient de la perfection subsistante. La bonté limitée des créatures est donc participation de la Bonté parfaite de Dieu.

En toute créature, nous observons effectivement cette bonté qui s'épanouit sous deux degrés : en premier lieu, la bonté de l'être (exister est mieux que ne pas exister), en second lieu, la bonté absolue (au terme du processus de l'agir, par lequel chaque être atteint son plein épanouissement).

L'acte créateur est infiniment bon parce qu'il est un acte infiniment intelligent (cf. la "logique" du cosmos). De même qu'en l'intelligence de Michel-Ange préexistait les étapes nécessaires à la réalisation de la *Pietà*, de même en Dieu, "avant" la création, préexistaient, sur le plan de la pensée, les moyens à mettre en œuvre pour conduire toutes choses à leur fin⁴.

B. Le gouvernement divin

Nous appelons gouvernement divin la mise en œuvre dans le temps du plan providentiel conçu dans l'éternité en fonction duquel le Créateur, comme Fin dernière, attire à lui toutes choses, les conduisant ainsi à leur perfection qu'elles rejoignent moyennant leurs opérations. Il s'agit, en quelque sorte, d'un « dynamisme impulsé » à l'intérieur de la créature.

Le monde créé est gouverné : les différents dynamismes sectoriels qui sont repérables dans la nature renvoient à un dynamisme finalisé plus fondamental qui les assume et les englobe tous de manière synthétique.

L'observation de l'ordre et de la finalité qui règnent au sein des choses le montrent : les dynamismes à l'œuvre dans le monde physique produisent, soit toujours, soit dans la plupart des cas, ce qui est le mieux⁵. C'est pour cela qu'il y a de l'ordre intelligible plutôt que du désordre. Ce fait peut être illustré par un

Providence, « Bibliothèque de la Revue Thomiste », Les Plans-sur-Bex, Parole et Silence, 2023 (nous empruntons beaucoup de nos idées et illustrations, ainsi que notre plan à cet auteur) ; J. GUIBERT, *La Providence : un Dieu si proche !*, Perpignan, Artège, 2022.

⁴ Nous retrouvons ici la définition de la Providence.

⁵ Autre argument : le meilleur produit toujours le meilleur. Or, Dieu est la Bonté infinie, donc ce qu'il produit est bon.

parallèle avec une chambre bien rangée : la qualité du rangement est le signe de l'existence d'un sage ordonnateur...

L'Agent intelligent (Dieu) gouverne de façon immanente et non extérieure. Il n'est pas un horloger qui agence « de l'extérieur » les pièces, qui ensuite vont tourner de façon autonome.

Dieu agit au cœur métaphysique des choses, en leur donnant leur nature. La nécessité de certains processus naturels est la marque dynamique de Dieu qui les gouverne. Ainsi, les deux actions – celle de la Nature et celle de Dieu – ne sont pas exclusives parce qu'elles ne se situent pas sur le même plan.

La finalité du Gouvernement divin est la gloire de Dieu et le bien commun de l'univers.

Deux arguments le montrent. D'une part, toute cause communique à son effet une participation à sa propre perfection, au moins par voie de ressemblance (par exemple, le professeur communique quelque chose de sa sagesse à son élève). D'autre part, le monde créé n'a pas en lui-même la Bonté qu'il poursuit, car celle-ci est au-delà du matériel. Par conséquent, toute l'activité « concertée » des créatures, sous la motion du gouvernement divin, vise à établir les créatures dans une certaine relation à Dieu. Cette relation est une relation d'imitation et de ressemblance. Nous pouvons dire que chaque chose tend à sa manière à imiter Dieu.

« À sa manière », cela signifie « selon son degré d'être » : les créatures spirituelles de façon consciente et volontaire, les autres créatures de façon plus partielle, plus limitée.

L'objectif d'imitation de Dieu n'exclut pas des biens ou fins intermédiaires possédant leur valeur propre (par exemple, l'amour conjugal, n'est pas juste un moyen pour exercer la charité, il a sa valeur propre).

Dans le gouvernement de l'univers, il y a participation directe des créatures spirituelles (hommes, anges) et participation indirecte des créatures simplement corporelles, en contribuant au bien des premières.

Une personne étant une créature dont l'essence est spirituelle, ouverte par nature à la totalité du bien (qui est spirituel, au-delà des biens particuliers), est par conséquent ouverte à Dieu et capable de l'atteindre par elle-même via l'amour et la connaissance.

De ce trait fondamental de la personne découle un anthropocentrisme de la doctrine chrétienne de la Providence : les créatures spirituelles sont gouver-

nées pour elles-mêmes, tandis que les autres créatures sont gouvernées pour le bien des créatures spirituelles.

La Providence veille ainsi sur chaque homme en particulier pour lui-même, tandis qu'elle veille sur chaque autre créature (par exemple, sur mon chien Bianco) en tant que support temporaire d'une espèce perpétuelle.

Chez la personne humaine, la place de la liberté est centrale et s'oppose au déterminisme des animaux : chaque homme trace son propre chemin, unique et original.

De ce fait, les modalités de l'action providentielle vis-à-vis de l'homme sont spécifiques. Tout d'abord, comme pour l'ensemble des créatures, Dieu est cause 1^{re} de toute action – nous y reviendrons plus loin. Par ailleurs, Dieu propose comme objets à la volonté libre de la personne les actions qui lui conviennent en vue de sa perfection. Dans cette proposition, le rôle des lois humaines positives, comme relais de la proposition divine et appuyées sur la loi divine révélée (les dix commandements), sont des dispositifs normatifs de l'intelligence pratique en vue de rejoindre le bien.

II. UNE PROVIDENCE UNIVERSELLE

L'enjeu de cette partie est de comprendre que la Providence ne peut pas s'exercer réellement sur les hommes si elle ne s'exerce pas non plus sur l'ensemble des réalités matérielles, jusque dans leurs moindres détails.

La certitude de ce point est au fondement de tout un panel d'attitudes spirituelles, de l'espérance certaine de la réalisation future du plan de Dieu, à l'abandon confiant à la Providence dans chacune des circonstances de la vie quotidienne...

Cette foi en l'universalité de la Providence n'est toutefois pas sans objections telles que l'existence du mal (cf. l'enseignement consacré à ce sujet spécifique⁶), l'observation d'une contingence présente dans la nature, la liberté de l'homme ou encore le hasard.

A. La Providence s'étend à tout

Saint Thomas a développé toute une argumentation pour le montrer. Il explique ainsi qu'un agent⁷ agit toujours en vue d'un but, d'une fin. L'agent agit

⁶ Cf. *infra*, p. 107.

⁷ C'est-à-dire une personne qui agit.

parce qu'il a les moyens d'atteindre son but ; c'est donc lui qui met en place les moyens concrets d'atteindre ce but.

Or, plus un agent est élevé dans la hiérarchie, plus son panel de moyens et leur extension sont grands. Dans son livre consacré à la divine Providence⁸, le P. Bonino illustre ce propos en comparant la possibilité d'action du FBI face à un simple commissariat dans la résolution d'une affaire criminelle.

De la même façon, parce que Dieu est Cause 1^{re} et universelle, sa Providence s'étend à toute chose et à tout dans chaque chose.

B. Rien ne résiste à la Providence

Cela s'explique tout simplement parce que Dieu est Cause 1^{re} de tout.

Dans la vie de la Création, deux ordres d'action existent : il y a d'une part l'unique ordre universel, fondé sur la Cause 1^{re}, et il y a d'autre part la multitude des ordres particuliers, fondés sur l'action des causes 2^{des} particulières.

S'il est possible qu'un évènement vienne contrecarrer un dispositif mis en place par une cause 2^{de} (par exemple, un orage qui perturbe une fête pourtant magnifiquement organisée), il est par contre impossible d'empêcher la cause 1^{re} et universelle de produire l'effet ultime qu'elle vise, quel que soit le jeu des causes 2^{des}.

Prenons une illustration quelque peu humoristique. Le gouvernement (Cause 1^{re}) en place dans un État est à la fois à la tête de l'administration pénitentiaire et de la police (Causes 2^{des}). Un jour, le Ministère de l'Intérieur permet l'évasion d'un terroriste : c'est l'échec de l'administration pénitentiaire. La police remonte sa piste et fait un vaste coup de filet : c'est la victoire de la police. Largement informée par les médias, l'opinion publique se réjouit. Or, tout était calculé par le gouvernement : nous sommes juste avant les élections, et cette affaire est excellente pour lui permettre de remporter les suffrages ; telle était de fait son intention ultime⁹. Cette image, quoique ne reflétant pas une moralité extrême de la part des gouvernants en question, montre bien que le jeu propre des causes 2^{des} peut pleinement s'exercer, tout en restant dans la main d'une cause 1^{re} supérieure en pouvoir et en intention.

⁸ BONINO, *Dieu, op. cit.*

⁹ Illustration proposée par le P. Bonino.

C. La participation des créatures au plan providentiel

Dieu est le seul concepteur du plan providentiel. Toutefois, il apparaît qu'il associe les créatures à son gouvernement divin. Nous pouvons nous interroger sur la raison qui "pousse" ainsi le Créateur à admettre une forme de participation à sa toute-puissance. Si la part de mystère demeure, nous pouvons cependant avancer qu'un univers où les créatures collaborent à l'action divine est meilleur qu'un univers peuplé de « robots », puisque tout être est plus parfait lorsqu'il agit et diffuse autour de lui la bonté qui l'habite¹⁰.

Une telle participation des créatures induit plusieurs implications majeures. Au plan naturel, elle justifie la coopération diversifiée des créatures à l'œuvre par laquelle Dieu "achève" la création en état de voie, coopération qui passe notamment par l'enseignement des vérités du Salut et par la procréation. Au plan surnaturel, elle éclaire l'importance des médiations : le "mérite" de l'homme qui peut coopérer à son propre salut, la médiation de l'Église, le rôle des ministres ordonnés dans la sanctification des fidèles, ou encore l'importance de la prière¹¹.

III. LA CONSERVATION DES CRÉATURES DANS L'ÊTRE

A. Une nécessité métaphysique

L'enjeu de cette brève partie est de comprendre que l'acte créateur n'est pas seulement un acte du passé : Dieu nous maintient dans l'existence à chaque instant. C'est là une réalité mystérieuse mais fondamentale : Il est là à chaque instant, nous empêchant de retomber dans le néant duquel nous venons tous. Nous n'entrerons pas ici dans les difficiles développements théologiques qui permettent d'étayer cette thèse de notre foi. Pour tenter toutefois d'en manifester quelque chose, nous pouvons établir un parallèle avec la lumière présente dans l'air et le soleil : ce dernier en est la source, il ne la crée pas seulement, mais il la maintient dans l'existence, si bien que si le soleil venait à s'éteindre, la lumière diffuse dans l'air disparaîtrait aussi...

¹⁰ Saint Thomas d'Aquin parle de la « générosité de l'être ».

¹¹ Dieu ne modifie pas son dessein en fonction de notre prière : il sait de toute éternité ce que nous allons lui demander et ce qu'il va faire. Mais, dans son dessein, certains effets sont liés à certaines causes 2^{es} ; la prière est l'une de celles-ci. Par exemple, la prière de Monique a interrompu le cercle infernal du péché dans lequel son fils Augustin était plongé. « Mais cette modification de l'ordre du péché est elle-même intégrée dans le dispositif universel de la providence qui veut, et donc prévoit et dispose, de toute éternité, cette prière de Monique dans l'intention de donner la grâce à Augustin en réponse au mérite de cette prière. » (BONINO, *Dieu, op. cit.*, p. 497).

B. Création et conservation

La distinction entre création et conservation dans l'être n'est cependant qu'une distinction de raison : notre laborieuse intelligence humaine, ne peut en effet embrasser cette unique réalité d'un seul regard. Pourtant, en Dieu, création active et conservation active sont exactement la même action ; la création n'est pas successive, Dieu n'émiette pas l'être au fur et à mesure.

N'étant pas successive, la création-conservation est aussi hors du temps.

C. La conservation, œuvre de sagesse et d'amour

Dieu pourrait annihiler¹² ses créatures : il ne le fait pas. Pourquoi ? Parce que Dieu a des raisons de ne pas le faire. Cette hypothèse fictive souligne la libre bonté de Dieu Créateur. Ici encore, une image peut éclairer notre propos¹³. Imaginons-nous une famille. L'époux et père pourrait faire ses valises et partir à l'autre bout du monde, abandonnant femme et enfants, pour refaire sa vie avec succès sur de nombreux plans... Or, dans sa sagesse, il ne le fait pas : il a en effet de bonnes raisons – et à leur sommet, l'amour qui l'anime pour sa femme et ses enfants – de ne pas le faire, quitte à subir certains désagréments inhérents à son état de vie et à la situation présente de sa famille au sein de la société.

IV. QUELQUES ASPECTS CONNEXES

A. La providence de l'homme est contenue dans la Providence divine :

Cause 1^{re} et causes 2^{des}

Face à la liberté de l'homme, Dieu ne se contente pas de gérer au mieux les conséquences imprévisibles de celle-ci, comme le ferait un habile joueur d'échecs.

L'homme est sa propre providence en tant qu'il est maître de son agir. Par son agir, il se construit lui-même et s'unit aux autres hommes pour édifier la cité terrestre, participant ainsi à l'achèvement de la création. Mais son agir d'homme libre ne s'oppose pas à l'universalité de la providence.

En abordant ici un peu plus en détail, sur le plan philosophique, les notions de « cause 1^{re} » et de « causes 2^{des} » que nous avons déjà évoquées plus haut, nous voulons nous efforcer de discerner la part de Dieu et la part des hommes dans le cours des choses pour comprendre comment ces derniers sont les instruments de la Providence.

¹² C'est-à-dire réduire au néant.

¹³ Nous l'empruntons encore au P. Bonino.

Il nous faut avant tout considérer une nouvelle fois l'agir des créatures : l'action des uns et des autres, dans le concret de leurs vies respectives.

Par "agir", nous désignons le fait d'être, d'exister, et de tendre dynamiquement vers différents objets, ultimement vers Dieu. Cette définition de l'agir montre qu'il y a un lien étroit entre être et agir.

Par ailleurs, Dieu est plénitude de l'être (puisque'il en est la source : il nous a créés, notre être est dépendant de l'Être de Dieu). Or, si Dieu est source de l'être (ou de l'existence) des créatures, alors il faut dire aussi que, logiquement, Dieu est la source de l'agir de ces mêmes créatures.

Autrement dit : Dieu est Cause 1^{re} de l'agir des créatures, donc de chacun de nous, c'est-à-dire qu'ultimement, il en est l'origine.

Mais, en même temps, chaque créature est vraiment à l'origine de son agir (on n'est pas des robots). On parle alors pour ce fait, de "cause 2^{de}", car en dépendance de la Cause 1^{re}, reçue comme un don émanant d'elle.

Autrement dit : Dieu est Cause 1^{re}, en tant que créateur des causes 2^{des}, leur donnant l'existence à chaque instant.

Par "causes 2^{des}", on désigne toutes les réalités créées, de l'ange à l'homme en passant par la pluie, le soleil, etc., auxquelles Dieu choisit d'avoir recours pour gouverner le monde. La citation suivante l'illustre très concrètement :

Dans le froid qui me saisit, je découvrirai la Providence ; dans la chaleur qui me dilate, la Providence ; dans le vent qui souffle et pousse mon navire loin ou près du port, la Providence ; dans le succès qui m'encourage, la Providence ; dans l'adversité qui m'éprouve, la Providence ; dans cet homme qui me fait de la peine, la Providence ; dans cet autre qui me fait plaisir, la Providence ; dans cette maladie, dans cette guérison, dans cette tournure que prennent les affaires publiques, dans ces persécutions, dans ces triomphes, la Providence ; toujours la Providence¹⁴.

La Cause 1^{re} et les causes 2^{des} ne s'additionnent pas dans nos actes, comme deux personnes qui s'associeraient pour un but commun. La Cause 1^{re} transcende les causes 2^{des}, les domine, tout en leur étant en même temps immanente : elle les pénètre au plus intime.

Voici pour conclure ce que le CEC dit à ce sujet (articles n°306 à 308) :

Dieu est le Maître souverain de son dessein. Mais pour sa réalisation, Il se sert aussi du concours des créatures. [Il ne leur] donne pas seulement d'exister, il leur donne aussi la dignité d'agir elles-mêmes, d'être causes et principes les unes des

¹⁴ V. LEHODAY, *Le saint abandon*, [1919], chap. 2, « La foi en la Providence », cit. in GUIBERT, *La Providence*, op. cit.

autres et de coopérer ainsi à l'accomplissement de son dessein. Aux hommes, Dieu accorde même de pouvoir participer librement à sa providence en leur confiant la responsabilité de « soumettre » la terre et de la dominer. [...] Dieu donne ainsi aux hommes d'être causes intelligentes et libres pour compléter l'œuvre de la Création [...]. Coopérateurs souvent inconscients de la volonté divine, les hommes peuvent entrer délibérément dans le plan divin, par leurs actions, par leurs prières, mais aussi par leurs souffrances [...].

C'est une vérité inséparable de la foi en Dieu le Créateur : Dieu agit en tout agir de ses créatures. Il est la cause première qui opère dans et par les causes secondes [...]. Loin de diminuer la dignité de la créature, cette vérité la rehausse. Tirée du néant par la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu, elle ne peut rien si elle est coupée de son origine [...].

B. Notre participation à la Providence divine en tant que causes 2^{des}

Comme nous l'écrivions plus haut, les deux fins de la Providence consistent d'une part à mettre le monde créé au service de l'homme, et d'autre part à permettre à l'homme de trouver l'intimité avec Dieu, c'est-à-dire, ultimement, de faire son Salut.

De ces deux fins découlent deux plans pour notre participation. Au niveau du monde, nous avons le pouvoir et le devoir d'agir pour soumettre la création (c'est là plutôt le rôle des laïcs). Au niveau de l'homme, nous avons le pouvoir et le devoir d'agir pour lui procurer le Salut (c'est là plutôt le rôle des prêtres et consacrés).

Soulignons quelques-unes des multiples façons de participer que souligne le CEC.

- *Participer par le respect de la loi morale (CEC n°1950 et n°1951).*

La loi morale « prescrit à l'homme les voies, les règles de conduite qui mènent vers la béatitude promise ; elle proscrie les chemins du mal qui détournent de Dieu et de son amour. » « Elle est une règle de conduite édictée par l'autorité compétente en vue du bien commun. » « Elle est déclarée et établie par la raison comme une participation à la providence du Dieu vivant Créateur et Rédempteur de tous. »

- *Participer par l'engagement en société ou en politique (cf. chapitre du CEC sur la personne et la société, articles n°1884 et suivants).*

Dans sa relation avec les hommes, Dieu met en œuvre ce que ces derniers ont appelé le « principe de subsidiarité ». Il consiste à les laisser faire par eux-mêmes, avec son soutien, ce qui est dans leurs capacités. De même, l'homme, dans la vie en société, est invité à mettre en œuvre ce principe. Par exemple,

« une intervention trop poussée de l'État peut menacer la liberté et l'initiative personnelles. » Il s'ensuit qu'« une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'ordre inférieur en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun. »

- *Participer par l'accession à la propriété (CEC n°2403).*

Depuis toujours, le Magistère de l'Église reconnaît le droit à la propriété privée qui ne contredit pas la primauté de la destination universelle des biens. Au contraire, « la propriété d'un bien fait de son détenteur un administrateur de la providence pour le faire fructifier et en communiquer les bienfaits à autrui, et d'abord à ses proches. »

- *Participer par la prière, et prendre une part active à la vie de l'Église (CEC n°2738).*

La prière chrétienne est efficace : Dieu écoute et exauce, Il agit dans l'histoire en lien avec notre intercession. Par conséquent, « la prière chrétienne est coopération à sa Providence, à son Dessein d'amour pour les hommes. »

C. Action providentielle et exercice de notre liberté

L'enjeu de cette partie est de discerner si la liberté des hommes est vraiment libre, ou seulement apparente ? L'enjeu est de taille tant pour notre foi (*quid*, par exemple, du oui de Marie à l'Annonciation ?) que pour nos actes les plus quotidiens ou les grandes décisions de nos vies. La Providence est-elle une menace pour la liberté de l'homme ? Y a-t-il concurrence entre les deux ? L'enjeu est de taille : nous l'évoquons ici de façon concise, car il sera à nouveau abordé dans d'autres enseignements.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la Providence et la liberté créée ne jouent pas sur le même plan : il n'y a pas concurrence entre elles.

La liberté est une propriété remarquable que possèdent certaines causes 2^{des} – les créatures spirituelles, anges et hommes – d'être à leur niveau maîtresses de leur agir. « Elles s'autodéterminent et se construisent ainsi elles-mêmes dans le temps sous la mouvance de la Cause 1^{re} qui les pose dans l'être, les conserve, les finalise et les applique à l'action¹⁵. »

Fondamentalement, la liberté est capacité à choisir le bien. Or, Dieu est le Bien parfait. Par conséquent, il n'y a pas d'opposition entre ma liberté et Dieu.

¹⁵ BONINO, *Dieu, op. cit.*, p. 431.

Par ailleurs et surtout, toute liberté des hommes est un don de Dieu ; c'est donc grâce à l'agir de Dieu – par ce don qu'il nous fait – que nous posons nos actes libres.

Comment l'agir des créatures libres s'accorde-t-il donc avec le dessein divin ? Autrement dit : comment s'articulent la liberté des créatures et leur dépendance du Créateur ? Pour répondre à cette question, saint Thomas explique qu'il y a deux niveaux à observer. Tout d'abord, au niveau du gouvernement du monde, il y a une réelle autonomie de la liberté des créatures, qui agissent sans aucune prédétermination. Mais ensuite, au niveau de l'être, il y a totale dépendance au Créateur qui leur donne d'exister.

Ainsi, quand nous posons des actes libres, nous tendons vers plus de plénitude au sein de notre être (c'est le principe de l'agir) : plus de joie, plus de connaissance, plus de gentillesse... en fait, nous tendons vers Dieu¹⁶. Or Dieu, dans son agir divin, tend vers Lui-même, puisqu'Il est la Plénitude. Nous pouvons en déduire que notre agir d'hommes libres, qui est tension vers la Plénitude, s'accorde avec l'agir divin, avec sa Providence, avec sa propre Plénitude, c'est-à-dire avec Dieu Lui-même.

Dès lors, comment Dieu exerce-t-il sa toute-puissance ? Nous avons écrit plus haut que toute cause 2^{de} est en dépendance de la Cause 1^{re}, et reçue comme un don émanant de celle-ci. Cela signifie qu'aucune cause 2^{de} ne peut s'opposer efficacement au vouloir divin. En d'autres termes, aucun homme, dans son agir libre, ne peut ultimement s'opposer à la volonté divine¹⁷. Dieu est bien tout-puissant.

D. Le libre-arbitre de la créature spirituelle

En lien avec la question de l'authenticité de notre liberté se pose celle de l'authenticité de notre libre-arbitre. Nous appelons "libre-arbitre" la capacité d'être soi-même, et totalement, à l'origine de ses choix.

Dans ce processus, outre l'exercice conjoint de notre volonté, qui obtient ce que notre intelligence a illuminé, et de notre intelligence qui éclaire notre volonté, nous subissons différentes pressions liées à tel ou tel attrait.

La part de Dieu dans l'exercice de notre libre-arbitre ne s'exprime pas dans le rang des pressions extérieures : comme l'écrivait saint Augustin, Dieu, créa-

¹⁶ Cf. plus haut.

¹⁷ Quand bien même une cause 2^e semblerait momentanément y échapper (pensons par exemple à une personne qui, ici-bas, ferait totale et définitive allégeance au démon, comme le font certains satanistes), elle devrait ultimement s'y conformer au Jugement dernier.

teur de toute chose, m'est plus intime à moi-même que moi-même. Ainsi, « il peut incliner ma volonté parce qu'il n'est pas « extérieur » à ma volonté ; il est chez lui dans ma volonté.¹⁸ » Par conséquent, « en orientant de l'intérieur ce dynamisme vers tel ou tel objet il ne le contraint pas, ne lui fait pas violence, mais meut la volonté conformément à sa nature¹⁹. »

E. Hasard et Providence

Nous appelons « hasard » la rencontre de deux séries causales indépendantes suscitant un effet fortuit (imprévu par l'agent).

Par exemple, imaginons que la pierre avec laquelle je fais des ricochets sur le lac heurte la tête d'un plongeur et que celui-ci se noie, assommé. Je n'ai pas visé la tête du plongeur (je ne savais même pas qu'il était là), tout comme le plongeur n'a pas volontairement fait surface à l'endroit du cinquième rebond de ma pierre, poussé par quelque pulsion suicidaire...

Le hasard est donc réel, mais il est relatif : il vaut pour un agent donné, mais il n'est pas exclu que, pour un agent supérieur, l'acte soit intentionnel. Prenons un autre exemple. Roger et Gisèle se sont rencontrés par hasard lors d'une soirée. Celle-ci était concoctée par les parents de Roger qui espéraient secrètement, en invitant aussi Gisèle, une rencontre qui déboucherait sur un mariage prometteur.

De la même façon, du point de vue de Dieu-Cause 1^{re}, rien ne se produit en ce monde qui n'entre, d'une façon ou d'une autre, dans ses desseins. La différence avec l'exercice des causalités 2^{des} est simplement que ces dernières sont faillibles, justement parce que soumises au jeu du hasard et de la liberté, sur lesquels elles n'ont pas prise, alors que l'exercice de la Causalité 1^{re} est infaillible.

Hasard et Providence ne s'excluent donc pas mutuellement.

F. La question des miracles

Pour conduire ses créatures à leur fin (la Béatitude éternelle), Dieu va déployer son action au-delà des lois ordinaires de la nature, sans pour autant les contredire. Au fond, on peut dire que le miracle en révèle le sens profond.

Un miracle est un évènement réel, objectif, qui n'est pas susceptible d'être produit par le jeu des causes 2^{des} à l'œuvre dans la nature.

¹⁸ *Ibid.*, p.450.

¹⁹ *Ibid.*

Le miracle n'est pas le moyen d'action ordinaire de Dieu. Les deux plans d'actions habituels de Dieu pour nous conduire à la foi sont la révélation des vérités surnaturelles proposées à croire et la grâce intérieure d'assentiment libre aux vérités surnaturelles proposées. Nous pouvons penser par exemple aux miracles eucharistiques, qui constituent souvent des preuves éclatantes de la véracité de la doctrine sur l'Eucharistie.

Le rôle du miracle, qui survient exceptionnellement, est double. D'un côté, il atteste, au regard de la raison humaine, que cette révélation reçue est bien d'origine divine, en apportant de la crédibilité à l'enseignement de l'Église. D'un autre côté, il indique à l'homme le sens profond de l'action providentielle.

Deux aspects sont à considérer dans le miracle : le fait miraculeux en lui-même d'une part, et sa finalité, c'est-à-dire le message qu'il comporte d'autre part. Par exemple, quand ma grand-mère a été miraculeusement guérie à Lourdes (c'est un exemple fictif), la finalité qui se cachait derrière était, selon toute vraisemblance, la conversion de mon grand-père, irréductible athée. La dureté de son cœur n'a de fait pas résisté face à l'évidente efficacité de la prière de toute la famille.

En outre, comme le soulignait saint Augustin en employant des termes différents, les faits miraculeux ont un impact psychologique : ils interpellent et incitent à considérer les faits "anodins" du quotidien avec un regard neuf : le lever du soleil, la beauté de la lumière, la merveille des processus à l'œuvre dans la nature, etc., autant de faits qui ne nous étonnent même plus alors qu'ils relèvent de la plus extraordinaire providence de Dieu...

Certes, nous pouvons arguer du caractère potentiellement relatif de certains faits qualifiés de miraculeux : par exemple, dans *Tintin et le temple du Soleil*, l'éclipse de soleil qui survient au moment où les Incas vont sacrifier le professeur Tournesol leur apparaît comme une communication du dieu Soleil qui s'oppose à ce sacrifice, alors que Tintin, lui, sait à quoi s'en tenir puisque lui-même a posé la date et l'heure du sacrifice en fonction d'un article de journal trouvé dans les déchets... Néanmoins, même si un fait est à tort considéré comme miraculeux, il n'en est pas moins providentiel.

CONCLUSION

Au terme de nos approfondissements, rappelons la définition donnée par l'Église : la Providence est l'« ensemble des dispositions par lesquelles Dieu conduit sa création vers la perfection [à laquelle il la destine]. » (CEC n°302)

Chacun de nous, par nos actes libres et bons, pouvons à travers elle participer au cheminement du monde vers Dieu.

Nous terminons par une citation qui nous ouvrira aux applications les plus concrètes de la divine Providence et du gouvernement divin. Il s'agit des paroles adressées par la mère abbesse d'un monastère de Bollène, au cœur de la Révolution française, le lendemain du jour où les sœurs apprenaient la suppression des ordres religieux et le caractère hors-la-loi de toutes celles qui, parmi elles, persisteraient :

Attendons en paix et confiance toutes les dispositions de la divine Providence sur l'état présent de son Église et de son peuple. Adorons, soumettons-nous avec un humble silence. Mettons-nous dans les intérêts de sa justice en y sacrifiant les nôtres et espérons tout de sa divine miséricorde. Tant que Jésus sera au milieu de nous, et il le sera jusqu'à la consommation des siècles, les pasteurs et fidèles n'ont rien à craindre que tout s'entrechoque et bouleverse ce Jésus-Christ inconnu, méprisé du monde, où il habite dans les tabernacles. Il sera toujours un refuge assuré, la paix, la joie des élus²⁰.

²⁰ A. NEVIASKI, *Les martyres d'Orange*, Paris, Artège, 2019, p. 91.